



COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt deux du mois de mars à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. COMBIS Didier, Maire.*

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 mars 2022.

Nombre de conseillers :

- ◇ *en exercice : 15*
- ◇ *présents : 13*
- ◇ *votants : 15*

Présents : COMBIS Didier, JEANFREU Christiane, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, BELOTTI Magali, SPERANDIO Marc, VIEU Virginie, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, PERTUISET Jean François, ALARD Bruno, MALET Thierry.

Absents excusés : BOUSSIEUX Philippe (a donné procuration à Mme JEANFREU Christiane), BASTIDE Patrick (a donné procuration à M. CANCIAN Pierre).

Secrétaire de séance : CAMPS Delphine.

Approbation du compte de gestion 2021 : COMMUNE dressé par Mme CROUZET Marie-Pierre, Comptable public :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
 - 8 pour
 - 0 contre
 - 7 abstentions

Approbation du compte de gestion 2021 : EAU dressé par Mme CROUZET Marie-Pierre, Comptable public :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
 - 8 pour
 - 0 contre
 - 7 abstentions

Adoption du Compte Administratif 2021 COMMUNE :

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Adjointe au Maire ; conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Didier COMBIS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultat reportés		142641,61	0,00	49716,53		192358,14
Opérations de l'exercice	271281,88	372336,12	182157,40	136212,03	453439,28	508548,15
TOTAUX	271281,88	514977,73	182157,40	185928,56	453439,28	700906,29
Résultat de clôture		243695,85		3771,16		247467,01
Restes à réaliser			49000,00	0,00	49000,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	243695,85	49000,00	3771,16	49000,00	247467,01
RESULTAT DEFINITIFS		243695,85	45228,84			198467,01

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- 7 pour
- 0 contre
- 7 abstentions

Adoption du Compte Administratif 2021 EAU :

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Adjointe au Maire ; conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Didier COMBIS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultat reportés		99149,80	0,00	5497,83	0,00	104647,63
Opérations de l'exercice	10211,39	13008,60	6065,57	8305,70	16276,96	21314,30
TOTAUX	10211,39	112158,40	6065,57	13803,53	16276,96	125961,93
Résultat de clôture		101947,01		7737,96		109684,97
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	101947,01	0,00	7737,96	0,00	109684,97
RESULTAT DEFINITIFS		101947,01		7737,96		109684,97

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation

de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- 7 pour
- 0 contre
- 7 abstentions

Affectation du résultat d'exploitation de la COMMUNE pour l'exercice 2021 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	142 641,61
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	101 054,24
DEFICIT	0,00
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	243 695,85
Affectation obligatoire	45 228,84
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'invest. (compte 1068)	0,00
SOLDE DISPONIBLE	243 695,85
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	45 228,84
* affectat. à l'excéd. reporté (rep. à nouveau créditeur) (ligne 002)	198 467,01
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excéd. antérieur reporté (rep. à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

- 8 pour
- 0 contre
- 7 abstentions

Affectation du résultat d'exploitation du service d'EAU pour l'exercice 2021 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	99 149,80
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	0,00
DEFICIT	2 797,21
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	101 947,01
Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'invest. (compte 1068)	0,00
SOLDE DISPONIBLE	101 947,01
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* affectat. à l'excéd. reporté (rep. à nouveau créateur) (ligne 002)	101 947,01
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excéd. antérieur reporté (rep. à nouveau créateur) Déficit résiduel à reporter budget primitif Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

- 8 pour
- 0 contre
- 7 abstentions

Désignation des membres de la commission municipale : GESTION DU CIMETIERE COMMUNAL :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PROCEDE à l'élection des membres de la commission GESTION DU CIMETIERE COMMUNAL :

Ont obtenu : Mme JEANFREU Christiane : 15 voix,
Mme CAMPS Delphine : 15 voix,
M. PERTUISET Jean François : 15 voix,
M. SPERANDIO Marc : 15 voix,
Mme BELOTTI Magali : 15 voix,

MM JEANFREU Christiane, CAMPS Delphine, PERTUISET Jean François, SPERANDIO Marc et BELOTTI Magali ont été désignés, membres de la commission *GESTION DU CIMETIERE COMMUNAL*.

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Affiché le 28 mars 2022

Pour le Maire absent,

L'Adjointe au Maire,

Christiane JEANFREU

